

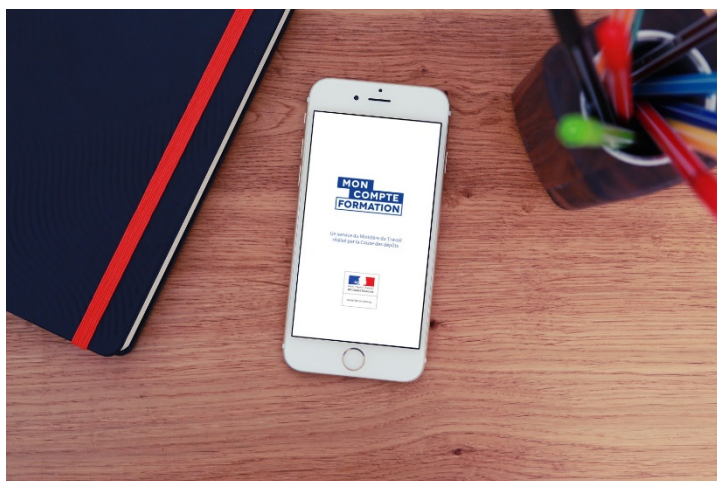
ARTICLE PRÊT À PUBLIER - VERSION SALARIÉS

MonCompteFormation, l'application simple, pratique et directe pour vous former !

Vous vous êtes déjà interrogé sur votre avenir professionnel ? Vous aimeriez évoluer dans votre entreprise ou même changer de métier ? 88% des Français sont convaincus de la nécessité de suivre une ou plusieurs formations pour changer de métier. Pourquoi pas vous ?

Un accès simplifié à la formation

Salariés et travailleurs indépendants, votre compte personnel de formation (CPF) change! Depuis le 1er janvier 2019, vos droits à la formation professionnelle, acquis tout au long de votre carrière, ne sont plus comptabilisés en heures mais en euros. Pour y accéder et les utiliser, un nouveau service est lancé par le ministère du Travail, avec une application mobile et un site internet : MonCompteFormation.



MonCompteFormation, comment ça marche ?

1. Téléchargez l'application MonCompteFormation sur votre téléphone ou connectez-vous sur www.moncompteformation.gouv.fr ;
2. Identifiez-vous avec votre numéro de sécurité sociale pour découvrir de combien d'euros vous disposez pour vous former ;
3. Accédez à un catalogue pour trouver la formation qui correspond le mieux à vos besoins, en ligne ou près de chez vous
4. Inscrivez-vous à une session de formation et payez directement depuis MonCompteFormation

Un accompagnement personnalisé pour choisir sa formation

Pour faire le point sur votre situation professionnelle et vos futurs projets, des conseillers en évolution professionnelle sont à votre écoute gratuitement

- les opérateurs nationaux comme l'Apec pour les cadres ou Cap Emploi pour les personnes en situation de handicap ;
- des opérateurs régionaux pour les actifs occupés, hors agents publics. Trouvez celui de votre région sur www.francecompétences.fr

500 euros par an pour vous former

Votre compte est automatiquement alimenté de 500 euros par an (dans la limite de 5 000 euros), dès lors que vous travaillez au moins à mi-temps.

Pour les salariés non qualifiés, sans aucun diplôme, 800 euros sont crédités chaque année sur le compte (dans la limite de 8 000 euros).

Vous n'avez pas assez d'euros sur votre compte formation pour financer la formation de votre choix ? Il y a des solutions ! Vous pouvez faire appel à des financements supplémentaires en sollicitant une aide auprès de votre employeur, de votre région, de l'Agefiph (si vous êtes reconnu travailleur handicapé), ou choisir de payer directement par carte bancaire le reste à charge.

Se former, évoluer professionnellement ou changer de métier grâce à une application mobile et un site internet, c'est désormais possible. Téléchargez l'application MonCompteFormation sur votre téléphone et trouvez la formation qui correspond le mieux à vos besoins, en ligne ou près de chez vous.

Des questions techniques sur le site ou l'application ?
Appeler gratuitement le **09 70 82 35 51**.



Application gratuite :

